

Quelques plaintes déposées en matière de malversation entre 1976 et 2003

Intitulé	Année ¹	Nature des infractions alléguées	Sanctions imposées par le conseil de discipline ou par le Tribunal des professions
Lajeunesse c. Campeau	1976	Corruption de fonctionnaires municipaux	Radiation de 5 ans, réprimande et recommandation d'une imposition de cours et d'examens
Dagenais c. Lalande	1977	Tolérance de la corruption pratiquée par un confrère	Radiation d'un jour
Lajeunesse c. Curzi	1977	Trafic d'influence	Amende de 1 500 \$ et radiation d'un mois
Lajeunesse c. Tétréault	1977	Corruption de fonctionnaires municipaux	Amende de 2 000 \$ et radiation d'un jour
Dagenais c. Siouffi	1984	Corruption	Radiation de deux ans et amende de 1 500 \$
Dagenais c. St-Hilaire	1986	Abus de confiance	Amende de 2 000 \$ et radiation de 15 jours
Laliberté c. Noël	1989	Trafic d'influence	Réprimande
Laliberté c. Plante	1989	Corruption	Radiation de trois mois
Laliberté c. Toutant	1989	Corruption d'un élu municipal	Amende de 1 000 \$ et radiation temporaire de trois ans
Alaurent c. Tremblay	1992	Ristourne moyennant l'octroi d'un contrat de services professionnels	Deux réprimandes et deux amendes de 1 500 \$ chacune
Alaurent c. Blumer	1992	Abus de confiance	Radiation de trois ans
Alaurent c. Shoiry	1992	Ristourne moyennant l'octroi d'un contrat de services professionnels	Deux réprimandes et deux amendes de 1 500 \$ chacune

¹ Il s'agit de l'année du dépôt de la plainte au conseil de discipline (appelé avant 2008 « comité de discipline »).

Laliberté c. Plante	1992	Corruption d'un élu fédéral	Radiation de trois ans
Alaurent c. Labbé	1995	Proposition de faire assumer, par un programme gouvernemental, des travaux qui n'y sont pas admissibles Avantage en échange de l'octroi d'un contrat de services professionnels	Deux réprimandes, une amende de 4 000 \$ et une amende de 1 500 \$
Alaurent c. Michaud	1995	Avantage en échange de l'octroi d'un contrat de services professionnels Offrir au client de faire assumer, par un programme de subventions, des travaux qui n'y sont pas éligibles	Deux réprimandes, une amende de 3 000 \$ et une autre de 1 500 \$
Alaurent c. Porlier	1995	Avantage au client moyennant l'octroi d'un contrat de services professionnels Sollicitation pressante d'élus municipaux Intervention dans les affaires d'une municipalité	Trois réprimandes, deux amendes de 600 \$ chacune et une amende de 1 200 \$
Alaurent c. Boulet	1996	Avantage en échange de l'octroi d'un contrat de services professionnels	Réprimande imposée par le Tribunal des professions
Alaurent c. Poisson	1996	Avantage en échange de l'octroi d'un contrat de services professionnels	Réprimande et amende de 1 500\$
Alaurent c. Thibault	1998	Avantage au client moyennant l'octroi d'un contrat de services professionnels Situation de conflit d'intérêts	Réprimande et amende de 600\$ sur chacun des deux chefs
Alaurent c. Trudeau	1999	Offre de services comprenant des renseignements inexacts	Deux réprimandes et deux amendes de 600 \$ chacune
Alaurent c. Tremblay	1999	Obtention d'une adresse fictive pour un employé afin de bonifier une offre de service	Réprimande et amende de 2 500 \$

Préparé le 04-02-2015, modifié le 4 mai 2015